

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 10^e jour du mois d'avril 2026 à 20h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Mesdames et Messieurs Audrey Charron-Brosseau, Édith Sigoun, Gilles St-Amand, Benoit Drouin, Maxime Bétournay et Benoit Gratton.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

Je soussigné, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2026

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Autorisation de signature de l'entente de partage de ressources avec la Municipalité de Montcalm;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 72-26

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 73-26

2- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

ATTENDU QUE la municipalité désire conclure une entente avec la municipalité de Montcalm pour le partage des services du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE cette entente vise à optimiser l'utilisation des ressources administratives, à favoriser une gestion efficace et à réduire les coûts;

ATTENDU QUE les modalités de partage, incluant notamment la répartition du temps de travail, des responsabilités, de la rémunération et des coûts, ont été présentées au conseil;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Benoit Chevalier, et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Madame Karine Maurice-Trudel, à signer l'entente intermunicipale pour le partage d'un directeur général et greffier-trésorier pour les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 74-26

4- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De clore la séance extraordinaire du 10 avril 2026, il est 20h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.